

## Règlement du concours CAR-PASS VW Fun Cup

Dix gagnants seront désignés à l'issue du concours. En cas d'ex aequo, le gagnant sera choisi par tirage au sort. Seuls les gagnants seront avertis par courrier à l'adresse qu'ils auront renseignée sur le formulaire de participation. La liste des gagnants ne sera pas rendue publique.

Chaque gagnant pourra participer en tant que copilote à la course VW Fun Cup « Zolder Fun Festival », qui se tiendra sur le circuit de Zolder le dimanche 16 octobre 2022. Le changement de copilote aura lieu toutes les demi-heures. Il se peut qu'en raison d'éventuels problèmes techniques, le changement de copilote ne s'effectue pas exactement toutes les demi-heures ou qu'il soit impossible de poursuivre la course. Le cas échéant, les gagnants ne pourront pas exiger une quelconque compensation de la part de CAR-PASS asbl.

Les copilotes sont bien conscients que la participation à la course est à leurs propres risques et périls. CAR-PASS asbl ne peut, quoi qu'il advienne, être tenu responsable d'éventuels dégâts matériels ou blessures corporelles qui résulteraient de la participation à la course. Ne seront autorisées à participer à la course que les personnes âgées de plus de 18 ans et en possession d'un certificat médical les déclarant aptes à la pratique du sport automobile. Les organisateurs se réservent le droit d'imposer de mesures supplémentaires dans le cadre de la lutte contre le COVID 19. Les gagnants qui ne se présenteront pas à l'heure convenue au circuit perdront leur droit de participer à la course.

Les gagnants assument personnellement les risques encourus lors des trajets effectués afin de se rendre jusqu'au circuit et d'en repartir, ainsi que les frais y afférents.

Le prix ne peut être échangé, payé en espèces ou cédé. Aucune correspondance ne sera entretenue au sujet de ce concours. En participant à ce concours, les participants déclarent être d'accord avec les termes du présent Règlement et les éventuelles décisions que les organisateurs seraient amenés à prendre afin de garantir le bon déroulement du concours, notamment en cas de force majeure, et les accepter de manière inconditionnelle.

Lors de la course un photographe professionnel sera présent, qui fera une photo de chaque copilote. Les participants autorisent Car-Pass à afficher ces photos sur sa page facebook.

Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie, erreurs techniques ou autres erreurs semblables ne peuvent être invoquées afin de justifier une quelconque obligation de la part de CAR-PASS asbl.